

PROCES-VERBAL

De l'assemblée communale ordinaire du mercredi 12 décembre 2012, 20.00 heures à la salle de l'Auberge communale de Courgevoux.

Présents: Il y a 126 électeurs et électrices qui prennent part à cette assemblée, ainsi que 3 personnes sans droit de vote: M. Hervé Mory, secrétaire, n'habitant pas la commune, ainsi que les représentants de la presse : Mme Margrit Käch pour le Murtenbieter et le Freiburger Nachrichten et M. Pierre Köstinger pour La Liberté.

Présidence: M. Laurent Schmutz, vice-Syndic

Procès-verbal: Barbara Meier, Daniele Perrenoud

Excusés: Le vice-Syndic renonce à lire la liste des personnes excusées. Les noms seront inscrits au procès-verbal. Se sont excusés: Antoinette et Serge Lassueur, Janne Kyd.

Scrutateurs: sont nommés scrutateurs: MM. Thomas Etter, Bernard Matthey-Doret, Jean-Daniel Mueller.

Laurent Schmutz, vice-Syndic salue les personnes présentes au nom du conseil communal. Il tient à excuser l'absence du Syndic, M. Eddy Werndli, pour des raisons médicales. Eddy Werndli est actuellement en convalescence. Cette assemblée a été convoquée conformément à l'art 12 de la loi sur les communes, par publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg N° 47 du 23 novembre 2012 et N° 48 du 30 novembre 2012, par affichage au pilier public et par invitation personnelle. Le bulletin d'info a été remis une semaine avant l'assemblée. **Beat Weber:** L'ordre du jour 3.2 prévoit une augmentation du taux de l'impôt sans plus de précisions. Il se demande comment il est possible de voter sur cette base. Il propose qu'il faut d'abord présenter le budget, ainsi que chaque investissement en détail et de prendre connaissance du rapport de la commission financière. **Laurent Schmutz:** La commission financière fera son rapport après la présentation des investissements. **Beat Weber:** Pour lui, cela ne va pas. **Laurent Schmutz:** On ne peut pas voter sur les investissements sans avoir auparavant voté sur le l'augmentation du taux d'impôt. **Beat Weber:** Si les ayants droit de vote refusent des investissements, cela aura une influence sur l'augmentation du taux d'impôt. **Michel Jacquat** donne raison à M. Weber. **Martin Schwaar:** Même en cas de refus d'investissements, une augmentation d'impôt est inévitable. Les investissements prévus ont une influence relativement faible sur le fonctionnement. La cause principale est la diminution drastique des rentrées d'impôt, tout particulièrement l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, qui s'est réduit d'une manière dramatique, ainsi que par d'importantes ristournes d'impôts pour les personnes physiques. **Beat Weber:** Une augmentation d'impôt est une mesure à long terme. Par un renoncement aux investissements – comme cela aurait déjà dû être le cas l'année passée - une augmentation d'impôt serait éventuellement pas nécessaire. Cela ne dérange pas que l'on vote d'abord sur les investissements avant l'augmentation du taux d'impôt. Il demande que ce point de l'ordre du jour soit présenté avant. Le Président, **Laurent Schmutz**, explique que le schéma de l'ordre du jour a été communiqué par le service des communes.

Comme il n'y pas de remarque quant au mode de convocation le vice-Syndic déclare donc cette assemblée ouverte. Les décisions à prendre ce soir se font à la majorité des suffrages. La majorité absolue est de 64. Les abstentions ne sont pas prises en comptes. En cas d'égalité, c'est le Président qui tranche selon l'art. 18 de la loi sur les communes. Les membres du conseil communal peuvent voter pour le budget. Il y a maintenant la proposition de M. Beat Weber qu'il faut soumettre au vote:

Que ceux qui sont pour que le point „Augmentation du taux d'impôt“ soit présenté après la présentation du budget et de chaque investissement séparément le manifestent par main levée.

Résultat du vote: La proposition de Beat Weber est acceptée avec 80 oui, contre 5 non.

Nouvel ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 31 mai 2012
2. Pompiers Regio Due, fixation des taxes non-pompier
3. Budget 2013
 - 3.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 3.2 Investissements
 - 3.2 a) Ruelle du village, assainissement, financement, approbation
 - 3.2 b) Arrêt de bus scolaire Village, financement, approbation
 - 3.2 c) Fin du Mossard, conduite d'eau potable et défense incendie, financement, approbation
 - 3.2 d) Step région de Morat, financement, approbation
 - 3.2 e) Révision du PAL, financement, approbation
 - 3.3 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 62.5% à 82.5% de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 62.5% à 82.5% de l'impôt cantonal de base
 - 3.4 Rapport de la commission financière
 - 3.5 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
4. Association des communes du district du Lac, adaptation des statuts, approbation
5. Association des communes pour le CO de Morat, modification des statuts, approbation
6. Eclairage public, extinction, approbation
7. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 31 mai 2012

Ce procès-verbal a été affiché au pilier public et publié sur le site internet de la commune, il n'est plus lu. Comme il n'y a pas de commentaire, l'on passe au vote.

Résultat du vote: approbation à l'unanimité.

2. Pompiers Regio Due, fixation des taxes non-pompier

Laurent Schmutz donne la parole à Martin Schwaar, conseiller communal responsable des finances. Martin Schwaar relève l'importance des pompiers qui est un élément indispensable de l'organisation des secours ainsi que du concept de sécurité dans notre région. Au nom du conseil communal, il tient à remercier les personnes qui s'engagent. La sécurité n'est pas gratuite. Selon un arrêt du Tribunal Cantonal, une partie des dépenses de la police du feu peut être couverte par les impôts ordinaires. En 2011, l'assemblée communale a approuvé la création de l'Association des pompiers Région Morat ainsi que les coûts indiqués dans le budget de fonctionnement de CHF 100'000.--

Afin de pouvoir couvrir une partie des coûts des pompiers, nous sommes tenus de le faire par le biais des taxes non-pompier.

Le Conseil communal recommande donc à l'assemblée d'approuver l'augmentation de la taxe non-pompier, actuellement de CHF 200.--, à CHF 300.--. Les autres articles et annexes restent inchangés pour 2013.

Il a été décidé que chaque commune membre de l'association Regio applique le même montant. Les autres communes ont déjà réglé cela auparavant par l'octroi d'une compétence accordée au conseil communal d'adapter les taxes entre CHF 200.-- et CHF 400.--. Courgevaux ne l'a pas prévu, c'est pourquoi une décision est nécessaire aujourd'hui. Il y a deux modifications dans l'annexe. Le montant de la taxe s'élèvera nouvellement à Fr. 300.-- par personne astreinte au lieu de Fr. 200.--. Et l'expression « contribuable » sera remplacée par « astreint à la taxe ». Il demande aux citoyennes et citoyens d'approuver la nouvelle taxe non-pompier. **Eveline Strittmatter**: Quel tableau est applicable? Celui publié dans le bulletin d'information ou celui qui est présenté ce soir? **Martin Schwaar**: Celui qui est présenté ce soir. **Beat Weber** déplore le manque d'indications détaillées pour savoir si cette augmentation couvrira les frais. Les dispositions de la lettre f sont contradictoires. **Martin Schwaar**: Le budget 2013 prévoit des dépenses de Fr. 105'000. Avec l'augmentation prévue, nous arrivons à des recettes de l'ordre de Fr. 80'000 - 85'000, ce qui ne couvre toujours pas les dépenses. Ceci n'est d'ailleurs pas le but. Les personnes qui ne sont pas astreintes à la taxe d'exemption sont aussi bénéficiaires des services des pompiers. C'est pour cette raison que les dépenses peuvent partiellement être couvertes par des recettes fiscales générales. Une seule facture est établie par couple marié. **Beat Weber**: Il ne ressort pas clairement de l'annexe quels montants sont applicables par couple marié ou non marié. **Michel Jacquat**: En ce qui concerne les jeunes, ce sont des frais supplémentaires à la charge des parents. Les frais à supporter montent vite jusqu'à Fr. 1'200.--. On ne peut pas voter si les informations dans le bulletin et la diapositive se contredisent. **Eveline Strittmatter**: La présentation de ce soir et les informations dans le bulletins ne correspondent pas. Quel montant est applicable pour les couples mariés? **Martin Schwaar**: Un couple marié doit payer Fr. 300.--. **Walter Willenegger**: Dans les communes voisines la taxe s'élève à Fr. 300.--. Lors de la dernière alarme, il n'y avait que 3 pompiers de Courgevaux qui se sont rassemblés. Les pompiers de Morat ont dû intervenir. **Martin Schwaar**: Dans tous les villages c'est la même chose. Courgevaux ne dispose pas d'un service de piquet. C'est pour cette raison qu'une intervention seulement de Courgevaux n'est pas faisable. **Cédric Bigler** constate un problème de fond. Mais les pompiers doivent aussi entreprendre des mesures d'économie. **Martin Schwaar**: Toutes les communes financent une partie des coûts du centre de renfort des pompiers. Ces coûts ont fortement augmenté et nous devons y participer. **Beat Weber**: Il y a un manque de transparence en ce qui concerne le règlement pour justifier l'augmentation de la taxe. Est-ce qu'il s'agit du matériel ou d'une nouvelle construction? **Martin Schwaar**: Il n'y a pas d'investissements prévus pour 2013. Des investissements pour un nouveau bâtiment et un véhicule de défense incendie seront nécessaire ultérieurement. **Franco Salamone** est contre l'augmentation. Il souhaite des chiffres plus précis. Il estime la présentation insuffisante.

Résultat du vote: L'assemblée rejette l'augmentation de la taxe non-pompier avec la majorité de 58 voix contre et 45 voix pour.

3. Budget 2013

3.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

Martin Schwaar: Le budget prévoyait un petit bénéfice de Fr. 2'753.--. Suite au rejet de l'augmentation de la taxe non-pompier le budget sera déficitaire avec un montant de l'ordre de Fr. 38'000.--. Martin Schwaar présente chaque rubrique et donne des explications concernant les principaux changements. Avec l'augmentation des taux d'impôts qui est proposée, la commune peut compter avec des recettes fiscales sur le revenu de Fr. 2'755'000 (augmentation de Fr. 585'000.--) et des recettes fiscales sur la fortune de Fr. 225'000.-- (augmentation de Fr. 15'000.--). Alors que nous comptons sur une augmentation des recettes d'impôts pour les personnes physiques, les contacts que nous avons eus avec les grandes entreprises nous laissent entrevoir une image très sombre. Ainsi, malgré l'augmentation du taux d'impôt prévue, nous devons compter pour l'impôt sur le bénéfice avec des recettes de Fr. 330'000.-- (diminution de Fr. 100'000.--) et pour l'impôt sur le capital avec Fr. 40'000.-- (diminution de Fr. 40'000.--). En 2013, il ne faut pas s'attendre à de grandes ventes de biens fonciers. C'est pourquoi, les recettes sur les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations vont fortement diminuer. Pour ce qui est de la péréquation financière, nous devons payer pour la péréquation des ressources Fr. 111'240.-- de moins. Pour la péréquation des besoins, nous recevrons Fr. 628.-- de moins. Pour la première fois la commune profite de la nouvelle péréquation avec un solde de Fr. 18'216.--. Avec des dépenses de Fr. 6'075'890 et des recettes de Fr. 6'078'643 nous attendons pour 2013 un bénéfice de Fr. 2'753.--. Comme mentionné au début, ce résultat doit être revu à la baisse suite au rejet de l'augmentation de la taxe non pompier par l'assemblée.

Laurent Schmutz remercie Martin Schwaar pour son commentaire. **Michel Jacquat:** Est-ce que des prêts bancaires ont été contractés pour env. 1 Mio ? **Martin Schwaar:** Oui, 1,2 Mio.

Cédric Bigler demande à toutes les personnes présentes à cette assemblée de mener les discussions dans un esprit de respect. **Joe Scheuber:** Où sont mentionnés les coûts concernant la place de jeux ?

René Zürcher: La commune a fait des investissements importants pour la place de sport. La nécessité d'un entretien approprié est connue. Les dépenses annuelles s'élèvent à env. Fr. 20'000.--. Les ouvriers communaux s'occupent de l'entretien. En raison de l'emplacement dans la zone de protection S2, la collaboration avec un spécialiste est indispensable. Notre participation aux coûts de la piscine de Morat s'élève à Fr. 42'000.--.

Laurent Schmutz: Il faut aussi prendre en considération l'aspect social du sport. Il y a 5 équipes de juniors; ces jeunes utilisent leur temps libre d'une manière judicieuse et ne commettent pas d'actes de vandalisme. Il remercie tous les entraîneurs et toutes les autres personnes qui s'engagent dans ce domaine, ainsi que les responsables de la commune. **Joe Scheuber:** Il y a des locations de la buvette en Froideville .

Laurent Schmutz: C'est le FC Courgevoux qui s'en charge. **René Zürcher:** Il existe une convention entre la commune et le FC Courgevoux qui détermine qui prend en charge quels coûts. Les recettes de la location sont minimales vu qu'une location n'est souvent pas possible à cause du programme serré. **Beat Weber:** Le budget de fonctionnement prévoit une provision de Fr. 163'000 concernant l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Est-ce qu'il s'agit d'une seule entreprise et ce montant concerne une année ou plusieurs ?

Martin Schwaar: Ce montant a été payé par une entreprise sur la base de la taxation ordinaire. La taxation définitive étant considérablement plus basse, la commune a dû rembourser ce montant. **Beat Weber:** Est-ce correct qu'il y aura plus des montants de cet ordre de grandeur les

prochaines années ? **Martin Schwaar:** Suite aux discussions avec les responsables de cette entreprise, il faut s'attendre à des recettes d'impôts plus basses. La production rentable a été transférée vers l'étranger, le profit du groupe est imposé au siège de l'entreprise qui ne se trouve pas à Courgevoux. Il y a des impôts qui sont payées à Courgevoux, mais considérablement moins.

Martin Schwaar présente le budget global d'investissement. Chaque investissement sera présenté par le conseiller communal compétent, respectivement la conseillère communale compétente.

Le budget d'investissement prévoit des dépenses totales de Fr. 1'174'406 et des recettes totales de Fr. 212'500.--.

Les dépenses des investissements de longue durée ne doivent pas être votées. Seront soumis au vote les investissements qui sont mentionnés dans l'ordre du jour sous 3.2 a-e.

Beat Weber: S'appuyant sur son éducation, son point de vue est „Si l'argent manque, il ne faut pas faire des dépenses supplémentaires“. L'année passée déjà des investissements importants ont été effectués. Cette année de nouveaux importants investissements sont prévus. Il y a une augmentation d'impôt de 32 %. Il n'a rien contre les habitants de la Ruelle du Village. Le canton demande le système séparatif, la commune n'est pas tenue de réaliser cela en 2013. Pourquoi ne pas reporter en 2014? D'ici une à deux ans, il y aura éventuellement de nouvelles rentrées d'argent provenant de la vente de terrain à bâtir. De plus, il manque des précisions quant à la conduite d'eau potable à Fin du Mossard. Il estime la participation de la commune comme un préfinancement de coûts, que les propriétaires devront ensuite payer. **Alfred Rentsch:** Il présentera en détail plus tard le projet «Ruelle du Village». Pour ce qui est de la conduite d'eau potable « Fin du Mossard », il explique que les coûts d'investissement globaux, qui seront payés par les propriétaires, s'élèvent à 2,1 millions. Dans le règlement communal sur l'eau potable, il est mentionné que la commune aménage et entretient les conduites d'eau potable. Nous devons équiper la route d'accès avec la conduite d'eau potable. **Beat Weber:** Comment de tels investissements influencent l'augmentation d'impôt prévue ? **Alfred Rentsch:** Cela coûte annuellement environ 9'000.— qui seront récupérés par les taxes de raccordement. Le bureau d'ingénieur a calculé que la part que la commune doit prendre à sa charge pour cette conduite de liaison d'eau potable est de Fr. 150'000. Il est prévu à l'avenir de prolonger cette conduite en direction de la colline pour y établir un circuit. Les coûts nets, après déduction des subventions, seront de Fr. 97'500.--. **Hans Tschirren:** Le volume des investissements est trop haut. La commune ne doit pas continuer à s'endetter. Il n'est pas garanti que les taux d'intérêts vont rester aussi bas. Les investissements pour lesquels nous sommes liés par des accords doivent être traités en priorité. Les autres investissements devraient être retirés. Le plan financier lui semble trop optimiste concernant les rentrées d'impôts.

Le Président, **Laurent Schmutz**, donne la parole à Alfred Rentsch, conseiller communal responsable des constructions et de l'aménagement, pour la présentation de l'investissement «Ruelle du Village ».

3.2 a) Ruelle du village, assainissement, financement

Laurent Schmutz donne la parole à Alfred Rentsch pour la présentation de cet investissement.

Alfred Rentsch remplace le syndic absent et présente l'investissement „Ruelle du Village“:

La Ruelle du Village est la dernière partie qui nécessite un assainissement. L'état des conduites est préoccupant. Un sondage avec une caméra montre les faits inquiétants: des tuyaux rompus et déformés, des croissances de racines, les conduites ont des fuites. M. Lanz de l'entreprise Holinger est chargé des investigations. L'assainissement a été déjà repoussé de 2011 à 2012. Une année est défendable, mais le risque est haut après 2 ans. Nous prenons un grand risque avec ces conduites qui ont des fuites. L'assainissement est déjà prévu dans le plan directeur communal. Ce n'est pas seulement les propriétaires privés qui en profitent. Les coûts d'entretien pour la commune seront réduits. Le système séparatif est demandé par le canton. La conduite d'eau potable sera intégrée dans la conduite en boucle. A l'aide d'un plan technique, M. Rentsch montre le raccordement à la Route de Faoug. La participation de la commune s'élève à Fr. 525'000.--. Ce montant sera

financé par emprunt dans le cadre des investissements. Les raccordements privés sont à la charge des propriétaires.

Coût de fonctionnement:

Emprunt:	525'000.- à 2 %	10'500.-
----------	-----------------	----------

Amortissements:

Conduite d'eau potable	145'000.- à 4 %	5'800.-
Canalisation STEP	285'000.- à 4 %	11'400.-
Route	95'000.- à 10 %	9'500.-
		<hr/>

Coût annuel **37'200.-**

En raison de la situation tendue, nous sommes conscients que nous prenons un grand risque si nous repoussons cet investissement.

Laurent Schmutz ouvre la discussion. Puisqu'il n'y a pas de questions, il propose de passer au vote.

Mme Strittmatter intervient et remarque qu'on ne peut pas passer maintenant au vote.

M. Jacquat demande d'abord la lecture du rapport de la commission financière.

Roland Bollin fait la demande de présenter d'abord tous les investissements et ensuite la votation de chaque poste.

Laurent Schmutz passe au prochain investissement:

3.2 b) Arrêt de bus scolaire, financement

Myriam Danthe, responsable du dicastère des routes, présente cet investissement:

La commune est propriétaire de la parcelle no 33. Ce fait nous permet de réaliser l'aménagement d'un arrêt de bus sécurisé pour nos écoliers. Il est prévu d'y établir un couvert pour les élèves qui attendent le bus scolaire et un marquage sur la route pour un „arrêt sur chaussée ». L'investissement s'élève à 20'000.- et augmente la sécurité de nos enfants.

Investissement net:	20'000.-
Emprunt: 20'000.- à 2 %	400.-
Amortissement: 20'000.- à 10 %	2'000.-
	<hr/>

Total des charges: **2'400.-**

Des questions?

Franco Salamone intervient et constate que l'emplacement n'est pas idéal. L'arrêt doit être décalé de la route. La circulation devant le Denner est trop intense. C'est seulement une solution provisoire. Il aimerait savoir si le service responsable de Fribourg a donné son préavis.

Myriam Danthe répond que pour des questions de coût, il n'y a pas eu de demande à Fribourg. Le géomètre a travaillé avec la police et l'entreprise Wielandbus AG. Elle demande si M. Salamone peut proposer un autre emplacement.

M. Salamone propose de faire une sorte de place d'évitement en lieu et place de le faire sur la route.

Mme Danthe explique que cela engendre des coûts supplémentaires de Fr. 30'000.-.

Marcel Zumsteg prend la parole et affirme qu'il travaille dans le secteur de la circulation. Cette variante est aussi trop dangereuse pour lui. C'est trop risqué comme le bus s'arrête.

Mme Strittmatter est d'avis que Mme Danthe doit d'abord se mettre en contact avec le canton qui préavise ce projet. La solution présentée n'est pas idéale.

Laurent Schmutz passe au prochain investissement:

3.2 c) Fin du Mossard, conduite d'eau potable et défense incendie, financement

Laurent Schmutz donne la parole pour ce dossier à Alfred Rentsch, qui remplace le syndic absent,

La route de viabilisation a sa propre histoire. Elle a été autorisée en 2004, mais une simple piste a été construite. Entre-temps, les discussions avec les propriétaires des terrains ont repris pour qu'ils prennent le risque d'un financement à leur charge. La route de viabilisation qui inclut les conduites est à la charge des propriétaires. Les propriétaires ont décidé de prendre le risque, puisqu'il y avait concrètement 3 intéressés pour l'achat du terrain : un intéressé est entre-temps acheteur et il y a une demande de permis de construire. Il y a une demande préalable et pour une parcelle des clarifications sont en cours. Le règlement relatif à la distribution d'eau potable de la commune dit dans son article 2: La commune établit et entretient le réseau principal de distribution public. Pour cette raison, la commune doit assurer les coûts de la conduite d'eau potable. La conduite a été prévue à travers les terrains de l'ancienne déponie de Morat et propriété Glauser. Mais le Service de l'environnement a donné son veto. La nouvelle solution est le long des parcelles pour viabiliser le quartier Fin du Mossard Ouest. Les coûts nets pour la commune s'élève à 97'500.-. Le financement est prévu par un emprunt.

L'équipement global:	2'163'300.-
Conduite d'eau de 250 mm diamètre	150'000.-
35 % subvention	-52'500.-
	<hr/>
Coût net	97'500.-

Des questions?

Beat Weber se renseigne sur les conséquences, si cet investissement est refusé.

Alfred Rentsch ne peut pas donner en détail une réponse.

Beat Weber explique qu'une viabilisation est absolument nécessaire pour l'implantation des entreprises pour qu'elles puissent payer des impôts au plus vite. Cela peut encore attirer d'autres entreprises. Il soutient cet investissement puisqu'on peut attendre des recettes rapides pour la commune.

Alfred Rentsch soutient cette affirmation. Après 20 ans, une implantation d'entreprises au Fin du Mossard serait vraiment judicieuse.

3.2 d) STEP région de Morat, financement

Laurent Schmutz donne la parole à **Martin Schwaar** qui présente cet investissement:

La STEP dispose pour le moment de deux bassins de traitement. Afin de pouvoir assurer une exploitation sans dérangement, il a été demandé à la STEP de prévoir un troisième bassin. En raison de la progression de la population, il y aura également ces prochaines années une augmentation sensible de l'eau usée à traiter. Les bassins actuels sont déjà à la limite de leur performance. Lors des révisions annuelles, il faut aussi s'attendre à ce que de l'eau usée non traitée est soulagée dans le lac de Morat.

Total des investissements 2013: 570'000.-, pour Courgevoux: 7,98 %, soit 45'486.-. Le conseil communal recommande à l'assemblée d'approuver le crédit d'investissement.

Des questions?

Laurent Schmutz rappelle que cet investissement est obligatoire et passe au prochain investissement.

3.2 e) Crédit supplémentaire révision du plan de zone, financement

Laurent Schmutz donne la parole à **Alfred Rentsch**, responsable de l'aménagement, qui présente cet investissement:

La révision du plan de zone a été prise en main il y a 3 ans. Entre-temps nous avons reçu le préavis de synthèse de l'examen préalable. L'examen préalable se révèle extrêmement positif. Des études supplémentaires sont cependant demandées dans les domaines suivants:

- Concept d'énergie
- Mobilité et protection antibruit

Il n'existe pas encore de valeur empirique concernant le concept d'énergie demandé du canton. Le Conseil communal a décidé de se tourner vers l'avenir. Le concept d'énergie sera réalisé d'après le label Cité de l'énergie. Le Conseil communal doit demander un supplément de crédit de 30'000.-.

Alfred Rentsch souligne la nécessité de cet investissement pour pouvoir continuer à travailler au nouveau plan de zone et réaliser la mise en oeuvre de la LATeC.

Des questions?

Beat Weber explique que le nouveau plan de zone créer deux nouvelles zones à bâtir, qui sont des propriétés de la commune. La viabilisation des parcelles est positive pour les finances de la commune.

Mme Koeberle demande si les taux d'intérêt de la commune sont variables ou fixes?

Martin Schwaar explique que les 2 % sont une estimation. La commune a des bons taux d'intérêt pour ces investissements.

Eliane Weber aimerait savoir la signification du label „Cité d'énergie“.

Alfred Rentsch mentionne le site www.energiestadt.ch. La commune est amenée à économiser de l'énergie et à soutenir des énergies alternatives. Cela peut être consigné dans le règlement de construction, comme par exemple une préférence pour des demandes de permis de construire avec énergie solaire ou gaz. Ce concept peut amener à la certification de la commune. La commune a une fonction de modèle pour faire des économies dans le domaine de l'énergie.

3.3 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 62.5% à 82.5% de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 62.5% à 82.5% de l'impôt cantonal de base

Laurent Schmutz donne la parole à Martin Schwaar, conseiller communal responsable des finances. **Martin Schwaar:** Malgré qu'il travaille pour l'administration fédérale des contributions il n'est pas content avec une augmentation d'impôts. A l'aide d'un tableau, qui a aussi été publié dans le bulletin d'information, il présente l'évolution des dépenses de ces dernières années. Les dépenses dans le domaine de la formation et de la santé ont fortement augmenté, alors qu'en parallèle les recettes d'impôts ont nettement diminué. 93 % des dépenses sont liées, seuls 7 % peuvent être influencées par la commune. Le budget des impôts a été établi sur la base des documents du service cantonal des contributions. La question de savoir si l'on va atteindre les impôts attendus pour 2012 reste encore ouverte. Dans la première version du budget nous arrivions avec un déficit Fr. 711'000. Avec une augmentation d'impôt à 82.5%, un petit bénéfice de Fr. 2'753.— est prévu. Conformément à l'art 87 de la loi sur les communes, le budget doit être équilibré. Avec un refus de l'augmentation d'impôt, nous nous verrons contraints de diminuer d'une manière drastique les petites et grandes dépenses que la commune peut gérer. De quelles dépenses pourrions nous nous passer ? Dans le cas d'un refus, nous nous verrons contraints de présenter un nouveau budget dans les 60 jours. Le Conseil communal vous recommande d'accepter d'augmenter le taux d'impôt de 62.5% à 82.5% par franc payé à l'Etat.

La discussion est ouverte.

Roland Tinguely constate que le tableau à la page 24 du bulletin d'info se différencie de celui présenté ce soir. Quel chiffre est juste ? **Martin Schwaar:** Le chiffre sur le folio de ce jour: - 15,7 % modification des recettes d'impôts 2013 en comparaison avec 2008 est correct. Avec le +10,7 % indiqué dans le bulletin, l'augmentation d'impôt prévue était déjà prise en compte.

Beat Weber: Lors de la consultation du budget il a posé la question pour savoir comment la commune traite les actifs transitoires dans le budget. Les recettes d'impôts pour les personnes morales et physiques ne sont pas prises en compte dans le budget 2012 et 2013. Il estime que cela fausse l'image. Une ristourne de plus d'un demi-million a influencé négativement les comptes 2011. Cela ne démontre rien sur le développement futur. Nous devons apprendre que nous ne pouvons pas nous permettre de nouveaux investissements. En 2014, il sera éventuellement possible de vendre du terrain. L'augmentation d'impôts prévue de 32 % charge considérablement les contribuables et donne un faux signal aux entreprises intéressées. Il ne peut dès lors pas soutenir cette augmentation d'impôt. **Laurent Schmutz:** Actuellement, la commune n'a plus de terrain à vendre. **Franco Salamone:** Dès que le nouveau plan de zone sera en vigueur en 2014, de l'argent provenant de la vente de terrains pourra à nouveau alimenter la caisse communale.

Laurent Schmutz donne la parole à la commission financière pour son rapport.

3.4 Rapport de la commission financière

Roland Bollin présente les membres de la commission financière et lit le rapport en langue allemande. Ensuite **Isabelle König** le lit en langue française.

Rapport de la commission financière soumis à l'assemblée communale de Courgevaux du 12 décembre 2012

La commission financière a analysé et pris connaissance des budgets de fonctionnements et des investissements 2013 ainsi que du plan financier jusqu'en 2017 avec le conseil communal et le responsable des finances.

Le conseil communal soumet un budget de fonctionnement 2013 équilibré, qui peut être atteint comme annoncé dans le tractanda avec l'adaptation fiscale. Sans augmentation des impôts il en suscitera un déficit de Fr. 800'000.--.

Selon la loi communale l'Art. 87 paragraphe 3 est en vigueur : « le budget de fonctionnement doit être équilibré ». Si les dépenses dépassent les entrées de plus de 5%, la commune a l'obligation d'augmenter le coefficient d'impôts. Ceci dit, pour notre commune les dépenses n'osent pas dépasser les entrées plus de Fr. 250'000.--. Une augmentation des impôts s'avère inévitable.

Le conseil communal informe en plus, que de 100.- francs d'impôts, 93% des coûts ne sont pas influençables. Plus de 50% des coûts fixes vont dans la formation, suivi par l'administration avec 14% et le sociale et la santé avec 12% chacun. Des réductions sont seulement encore faisables dans l'aide financière d'associations ou du bénévolat, donc plus ou moins que dans le domaine culturel.

Les deux points majeurs pour ces difficultés financières sont les revenus d'impôts largement inférieures et en parallèle une augmentation des dépenses fixes des crédits d'engagement contractuels des groupements (hôpital de Meyriez etc.)

En tant que citoyen nous avons profités pendant des années d'un taux d'imposition bas, grâce à nos ventes de terrains et des rentrées fiscales élevés. Ces conditions-là ont vu un changement dramatique les dernières années. Et non seulement dans la commune de Courgevaux.

La commission financière soutien aussi les postes des investissements proposés par le conseil communal. Nous pensons que les investissements soumis se basent sur des estimations bien fondées, soit : l'arrêt de bus dans le centre du village, l'assainissement « ruelle du village » repoussée à plusieurs reprises ou les frais d'équipement d'eau potable pour le quartier « Fin du Mossard » doivent être mise en application pour le futur.

La commission financière constate, que le plan financier jusqu'en 2017, affiche en 2013 le nouvel endettement de plus de 2 Mio de francs. Dès 2014, le plan financier se stabilise (état actuel) et qu'ensuite il y a à nouveau une baisse de l'endettement jusqu'en 2017.

Nous recommandons à l'assemblée communale de Courgevaux d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements 2013, inclus la hausse de la taxe d'impôt cantonal de base de 20 points à 82.50 points.

En cas de refus, une deuxième assemblée communale sera convoquée dans les 60 jours avec un budget semblable corrigé, faute de marge de manœuvre. Un deuxième refus impliquerait le canton à décider du taux d'imposition.

Nous remercions le conseil communal ainsi que le secrétaire pour le travail accompli et leurs souhaitons pleins de succès pour la mise en œuvre des nouveaux projets.

Pour la commission financière, Roland Bollin, président et Ariane Wuillemin, secrétaire.

Laurent Schmutz remercie la commission financière pour son rapport.

Qui demande la parole ?

Giuseppe Quagliariello: Il habite depuis 25 ans à Courgevaux. Il a pris connaissance du tableau mentionnant le taux d'impôts des différentes communes voisines. Ces communes ne facturent en partie pas la contribution immobilière, l'élimination des déchets verts est gratuite et tous les mois, il y a le ramassage gratuit des déchets encombrants en bordure de route. Il se demande comment il est possible de voter une telle augmentation d'impôts.

Cédric Bigler: Il était auparavant membre de la commission financière. Depuis plusieurs années, il a été rendu attentif lors des assemblées communales, qu'il faudra compter avec une augmentation d'impôt. Cela est maintenant inévitable. **Barbara Auderset:** L'augmentation est trop grande. **Laurent Schmutz:** Ce ne sont pas les investissements proposés ce soir qui rendent nécessaire une augmentation d'impôts. Ce sont surtout les dépenses liées de la confédération et de l'Etat, qui représentent le 93 % des dépenses totales.

Michel Jacquat: Avec l'augmentation de la population, il y a aussi une augmentation des rentrées fiscales. C'est cependant un fait qu'il y a une diminution des impôts pour les entreprises. Il est persuadé que le canton ne va pas augmenter son taux d'impôt. **Laurent Schmutz:**

La croissance de la population n'apporte pas seulement plus d'entrées d'impôts, mais aussi des dépenses supplémentaires, avant tout dans le domaine de la formation.

Isabelle Koenig: Elle est membre de la commission financière. En tant que personne privée, elle estime que l'augmentation d'impôt devrait se faire d'une façon plus modérée.

Laurent Schmutz: Le déficit ne doit pas dépasser le 5 %. Les prescriptions légales doivent être respectées. Le conseil communal a calculé qu'il faut un taux d'impôt minimum de 77 %. Il donne la parole à Martin Schwaar, lequel explique que la commune perd ainsi sa marge de manœuvre. Plus d'habitants génèrent des impôts, mais les prescriptions en matière d'impôts ont aussi changé. Par exemple, les allocations pour les gardes d'enfants peuvent être déduites aux impôts. Ces montants vont manquer non pas seulement aux communes, mais aussi au canton. Il est aussi pensable que le canton devra à terme augmenter ses impôts. Cela forcera les communes à baisser leurs impôts afin d'atteindre un certain équilibre.

Eveline Strittmatter: Pourquoi ne pas faire une augmentation d'impôts par étapes ? Seulement jusqu'à 70 % avec en parallèle une diminution du budget des investissements. Ensuite, il faut attendre les résultats et si nécessaire revenir par après avec une autre augmentation des impôts. **Laurent Schmutz:** Avec un taux d'impôts de 70 %, le déficit est supérieur aux 5 %. **Eveline Strittmatter:** Les travaux à la Ruelle du Village avaient déjà été prévus en 2012. La conduite tient toujours. Le risque est justifiable. En cas d'urgence, il faudra toutefois procéder aux travaux.

Roland Bollin: Le volume global des investissements charge le budget avec Fr. 65'000.--. Cela n'apporte rien de supprimer un projet tel que celui de la Ruelle du Village. **Kurt Hostettler:**

Tous les arguments ne l'ont pas convaincu. Est-ce que l'augmentation doit être vraiment aussi haute ? Selon lui, des économies devraient être possibles. Il propose qu'un nouveau budget soit examiné.

Laurent Schmutz: Nous votons d'abord sur la proposition du conseil communal qui demande d'augmenter le coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 62.5% à 82.5% de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 62.5% à 82.5% de l'impôt cantonal de base.

Résultat du vote: L'augmentation d'impôt est refusée avec une majorité de 84 non contre 30 oui.

Laurent Schmutz: Le budget doit être équilibré. Ainsi, il n'est pas possible de voter sur les investissements.

Beat Weber propose de procéder à un vote consultatif sur les nouveaux investissements. Cela pourra donner une indication au conseil communal comment il devra réexaminer son budget afin de pouvoir le faire approuver lors de la prochaine assemblée communale.

Le conseil communal est d'accord avec cette proposition. Laurent Schmutz tient toutefois à faire remarquer que ces votent ont un caractère purement consultatif.

Ruelle du village, assainissement

Votation consultative:

La proposition est rejetée avec une majorité de 54 non et 28 oui.

Arrêt de bus scolaire

Votation consultative:

La proposition est rejetée avec une majorité de 70 non et 28 oui.

Fin du Mossard, conduite d'eau potable

Votation consultative:

La proposition est acceptée avec une majorité de 102 oui et 3 non.

STEP région Morat

Votation consultative:

La proposition est acceptée avec une majorité de 100 oui et 1 non.

Révision plan de zone

Votation consultative:

La proposition est acceptée avec une majorité de 95 oui.

3.5 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Au vu du rejet de l'augmentation des impôts, cette votation est supprimée.

4. Association des communes du district du Lac, Modification des statuts, Approbation

Laurent Schmutz présente ce tractanda qui prévoit une modification de la clef de répartition :

La nouvelle péréquation financière intercommunale et ainsi la modification des clefs de répartition des coûts pour les associations de communes nécessitent une adaptation

correspondante des statuts. Lors de l'assemblée des délégués du 1^{er} juin 2012, le comité a demandé d'appliquer à l'avenir la même clef de répartition des coûts comme le Réseau de Santé du Lac. Cette demande a été approuvée par les délégués avec 26 contre 6 voix.

Avant:

50 % au prorata de la population légale

50 % au prorata de la population légale multiplié par l'indice de capacité

Nouveau:

65 % au prorata de la population légale

35 % au prorata de la population légale pondéré avec l'indice de potentiel fiscal

Des questions?

Olivier Schmutz constate que cette clef de répartition défavorise la commune.

Laurent Schmutz répond que cette clef de répartition est même favorable à la commune.

M. Jacquat aimerait savoir des chiffres.

Laurent Schmutz répond que c'est dans l'ordre de grandeur de Fr. 10'000.-.

Résultat de vote: L'assemblée communale accepte avec une majorité de 86 oui et 1 non la modification des statuts de l'association.

5. Association des communes pour le CO de Morat, Modification des statuts, approbation

Laurent Schmutz donne la parole à **Myriam Danthe**, qui présente la modification des statuts:

Dans sa séance du 23.03.2010, le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur de la loi sur la péréquation financière intercommunale au 1er janvier 2011. Pour le CO cette disposition signifie que les statuts doivent être modifiés. Cela concerne l'article 22 qui contient la répartition des charges:

Actuellement:

25 % facteur distance

50 % indice capacité financière

25 % population civile

9.0876 % de la facture globale

Nouveau:

25 % facteur distance

25 % l'index du potentiel fiscal

50 % l'index du potentiel fiscal

8.9105 % de la facture globale

Suite à la fusion des communes de Morat et Büchslen, l'article 2 est modifié. Le nom de Büchslen est effacé dans l'énumération des communes membres.

Lors de l'Assemblée des Délégués du 23.05.2012, la modification de ces statuts a été approuvée avec 35 voix contre 4.

Puisqu'il n'y a pas de questions, on passe au vote:

Résultat de vote: L'assemblée communale accepte avec une majorité de 100 oui et pas de non la modification des statuts de l'association.

6. Eclairage public, extinction, approbation

Laurent Schmutz donne la parole à **Myriam Danthe**, qui présente ce tractanda:

Dans le cadre de l'assainissement de notre éclairage public, le Conseil communal souhaiterait encore renforcer ses économies d'énergie par une extinction nocturne dans les quartiers. Cependant, ce souhait ne peut se réaliser de manière généralisée pour l'instant, car l'éclairage de certains quartiers est branché sur les mêmes stations électriques que l'éclairage de la Route Principale. Une séparation de ces branchements, donc, Route Principale – quartiers alentours, nécessite des modifications dans les stations électriques existantes. Ces modifications sont à prévoir dans une étape ultérieure. Pour des raisons écologiques et économiques, le Conseil communal préconise, dans un premier temps, une extinction de l'éclairage public dans les quartiers indépendants de l'éclairage de la Route Principale, et dans un deuxième temps l'extinction des autres quartiers qui sont actuellement encore raccordés à l'éclairage de la Route Principale. Horaire d'extinction: entre 0h00 et 6h00.

Des questions?

Jean-Daniel Müller aimerait savoir le montant des économies. Selon Mme Danthe il s'agit d'un montant de 4'000.- par année.

Beat Weber salue l'intention. Il propose une phase d'essai et une approbation ultérieure d'une introduction définitive. L'exemple du Merlachfeld à Morat montre que les riverains sont en réalité déçus.

Cédric Bigler fait mention d'une étude d'une école de Fribourg. L'étude était favorable.

Marcel Zumsteg pense que les économies ne sont pas en proportion de la sécurité.

Franco Salamone demande s'il existe une étude sur l'extinction de 2 ou 3 lampes.

Tinguely Roland aimerait savoir si la commune doit investir. Mme Danthe doute d'une introduction provisoire parce qu'il y a des investissements à faire.

Franco Salamone propose deux concepts: extinction ou réduction.

Philippe Reichen a habité le Merlachfeld. La solution est la réduction de l'éclairage dans les nouveaux quartiers.

Jean-Daniel Müller est pour une égalité de tous les quartiers.

On passe au vote.

Résultat du vote: L'assemblée communale rejette avec une majorité de 42 non et 40 oui l'extinction nocturne de l'éclairage public.

7. Divers

Hans Tschirren prend la parole: Suite au bouclage de l'année passée avec un déficit de 1 mio. et l'augmentation des impôts non acceptée d'aujourd'hui, la commune ne peut pas éviter une fusion. La solution est une fusion avec Morat puisque Morat serait un partenaire intéressant. Il demande la formation d'un groupe de travail ou il n'y a pas seulement une représentation de conseillers communaux. Il mentionne l'aide financière

cantonale jusqu'en 2015. Lors du sondage, 130 personnes se prononçaient pour et seulement 20 personnes contre une fusion. Il aimerait encore une fois voter pour un groupe de travail.

Laurent Schmutz riposte qu'en février 2013 un entretien avec Morat et le préfet aura lieu. Il explique que le syndic Eddy Werndli est déjà membre du groupe de travail existant.

Hans Tschirren aimerait encore une fois que l'assemblée vote. Le président refuse.

Madame Hüsey fait encore la remarque que la commune peut seulement influencer 7 % des dépenses.

Otto Hediger n'est plus d'accord avec le nouveau concept de l'urne commune puisque les pierres doivent être enlevées.

René Zürcher répond que les pierres se sont accumulées et que l'urne commune ressemblait à un tas de pierres. Il a regardé dans des autres communes et le Conseil communal s'est décidé pour la variante avec des plaquettes de nom. La plaque se remplira à fur et à mesure avec des noms. Celui qui désire une solution personnelle doit se décider pour une tombe individuelle.

Otto Hedinger trouve que cela n'est pas conforme au projet initial. Il y aurait eu encore des autres solutions.

Hans Tschirren mentionne le règlement du cimetière de 2010. Il explique que la tombe de son père a été enlevée en 2008 et que les cendres de sa mère ont été mises dans l'urne commune. Il a laissé graver une pierre pour 600.- et maintenant tout sera changé. Cela ressemble à une dictature. Il n'enlèvera pas sa pierre.

René Zürcher riposte que ce n'est pas mentionné dans le règlement qu'on peut mettre des pierres sur la tombe commune. Il remercie pour les remarques et prend acte du mécontentement.

Plus personne ne demande la parole, le Vice-Syndic clôt cette assemblée à 24 heures et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et adresse ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et l'An nouveau.

Au nom du Conseil communal

Le Vice-Syndic:

Pour le procès-verbal :

Laurent Schmutz

Barbara Meier – Daniele Perrenoud